



EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

FORMAPREV87

EIRL REQUENA Carole

Tel : 06.30.41.02.37

formaprev87@gmail.com

www.formaprev87.fr

N° Siret : 519 479 091 00034

DUREE : 3h30

**LIEU : En entreprise
ou sur site extérieur**

**PUBLIC :
Personnel
d'entreprise**

**EFFECTIF :
4 à 10 maximum**

**PRE-REQUIS :
Aucun**

**COUT :
495€ HT/ Session**

**ORGANISATION :
En présentiel**

**TEXTES
REGLEMENTAIRES :
Art. L4121-1 à 3 du
Code du Travail**

**DELAI D'ACCES :
15 Jours**

➤ PREAMBULE : CADRE REGLEMENTAIRE

Article R4227-28 du code du travail

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

➤ OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable de prévenir les risques incendie

Être capable d'intervenir efficacement face à un départ de feu

Être capable d'organiser une procédure d'évacuation efficace

➤ CONTENUS PEDAGOGIQUES

Le feu : ses causes, conséquences et modes de propagation

Les dangers des fumées

Les agents de protections et manipulation des extincteurs

Conduites à tenir pour évacuer un local enfumé

Rôles des « guides » et « serre-files »

Les équipements de protection en cas de départ de feu

Consignes de sécurité et d'évacuation

➤ DEROULEMENT DE LA SESSION EN PRESENTIEL

▪ Théorie

Une première partie sera consacrée à des apports théoriques indispensables pour bien appréhender le feu et ses conséquences et comprendre les principes d'évacuation.

▪ Pratique

Un premier temps sera consacré à l'utilisation d'extincteur pour éteindre un feu sur un bac à feu homologué.

Puis une visite du site sera effectuée pour repérer les risques, les moyens de protection et les différents cheminements d'évacuation possibles.

➤ MODALITES D'EVALUATION

Au cours de la formation, le candidat réalisera une mise en situation pour évaluer et valider les compétences acquises.

➤ MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur diplômé SSIAP1 et formateur en sécurité incendie.

➤ DOCUMENTS REMIS :

Chaque salarié se verra remettre un livret récapitulatif de la session ainsi qu'une attestation de fin de formation.